



## Déclaration de Luxembourg

L'association Européenne MÈTIS EUROPE a répondu à l'invitation du Luxembourg, pour interroger cette question d'actualité qui concerne aussi d'autres pays: Jeunes sans limites, jeunes sans frontières, quels dispositifs instituer pour de meilleures réponses?

### **Constat :**

Plus nombreux depuis une décennie, des enfants et des adolescents, de par l'expression de leur souffrance et de leurs troubles, interrogent les responsabilités des adultes.

Porteurs de symptômes qui perturbent gravement leur socialisation et leur scolarisation, ces jeunes agissent comme s'ils n'avaient pas d'autres possibilités que d'éprouver les familles, les professionnels ayant pour fonction d'éduquer, d'accompagner et de soigner. Les conséquences sociales de cette évolution dans les rapports transgénérationnels, sont aussi préoccupantes pour ceux qui ont pour fonction de gouverner.

### **Complexité d'une problématique :**

L'ampleur d'un phénomène, qui affecte des enfants de plus en plus jeunes et de façon plus intense, a intéressé les professionnels et les chercheurs. Le vacillement des repères anthropologiques, corrélé avec une évolution socio économique survalorisant l'ego et le narcissisme au détriment de ce qui fait lien social, a été confirmé par des auteurs de différentes disciplines : philosophie, psychologie, pédopsychiatrie, pédagogie, sociologie...

Un consensus se dégage néanmoins pour reconnaître dans cette problématique une étiologie polyfactorielle des troubles, une expression subjective et culturelle de leurs difficultés. Dans leur symptomatologie les composantes psychologique et relationnelle sont prépondérantes. Cette complexité du repérage s'accommode mal des limites propres aux nosographies, aux classifications psychiatriques, encore moins de la négativité et du réductionnisme des catégorisations.

### **Réflexions :**

Confirmation est apportée à l'issue de ces journées d'études, que des enfants et adolescents, dans toutes les strates de la société, ne parviennent pas à bénéficier, sans un accompagnement adéquat incluant une action attentive auprès des parents, des dispositions instituées pour le plus grand nombre :

Rue KELLE 94 1150 BRUXELLES (Belgique) - tél : (0032) 23.44.28.01

courriel : [direction@implescailloux.be](mailto:direction@implescailloux.be) / [info@metis-europe.eu](mailto:info@metis-europe.eu)

site internet : [www.metis-europe.eu](http://www.metis-europe.eu)

Numéro d'entreprise : 08.78.025.588

éducation, santé, protection de l'enfance, cohésion sociale. En conséquence nous nous démarquons des approches normatives, voire sécuritaires, qui se focaliseraient sur eux. S'ils se présentent temporairement sans limites, omnipotents, énigmatiques, autosuffisants, voire auto-fondateurs, simultanément ils en souffrent.

Leur accompagnement appelle un soutien des équipes interdisciplinaires, un incitant institutionnel au dépassement des clivages et des segmentations de compétences, ainsi que des stratégies d'évaluation adéquates.

Au-delà des déclarations d'intentions, les tentatives de coopérations intersectorielles et interministérielles s'avèrent souvent compliquées et peu efficaces.

Un travail institué, associant de façon interactive les registres thérapeutique, éducatif et scolaire, dans une perspective soignante d'ensemble, est le plus approprié pour aider ces enfants et adolescents. Cette condition nécessaire et le plus souvent suffisante, se trouve freinée par des logiques de compétences et de financements, juxtaposées dans le meilleur des cas. Le paradigme d'intervention validé ce jour réfère à un travail inter et trans-disciplinaire. Dans ce cas, la cohérence du projet d'intervention, liée à la fois au respect des personnes et à celui des compétences professionnelles ou organisationnelles engagées, est liée à l'existence et à la reconnaissance d'une Institution faisant Autorité.

### **Propositions :**

En référence à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (20.11.1989), les signataires engagés dans la construction et le maintien de liens avec ces jeunes et leur environnement, demandent aux responsables nationaux et européens de reconnaître la complexité de leur problématique, ainsi que celle de sa compréhension et de son approche. Ils préconisent la prise de dispositions incitant les pays membres à garantir en qualité et en durée, les coopérations et les transversalités interministérielles et inter-institutionnelles nécessaires. Ils demandent aux Organisations Européennes de créer des passerelles et de développer des synergies entre les champs de compétences actuellement institués. Leur stratification, par ailleurs, fait obstacle aux recherches de financements permettant de promouvoir les échanges interdisciplinaires, l'information et la formation des personnels dans le cadre des programmes communautaires.

L'aptitude à travailler "à plusieurs", sous l'égide d'une organisation instituée ou/et d'une personne morale, trouve, à l'aune de l'actualité économique et politique internationale, tout son sens.

Les Autorités Européennes doivent tenir leur place et leur rôle. Elles doivent inciter et aider les pays membres à promouvoir des politiques propres à soutenir les jeunes menacés dans leurs aptitudes au lien social. ...

Luxembourg 24 octobre 2008

**Pour MètIS EUROPE  
Le Président Lionel DENIAU**

Rue KELLE 94 1150 BRUXELLES (Belgique) - tél : (0032) 23.44.28.01

courriel : [direction@implescailloux.be](mailto:direction@implescailloux.be) / [info@metis-europe.eu](mailto:info@metis-europe.eu)

site internet : [www.metis-europe.eu](http://www.metis-europe.eu)

Numéro d'entreprise : 08.78.025.588